

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-GASPÉ QUI SE TIENDRA À HUIS CLOS VIA LA PLATEFORME VISIOCONFÉRENCE ZOOM, LE MERCREDI 14 OCTOBRE 2020 À 17 H 5

Sont présents à cette visioconférence :

Daniel Côté, préfet et maire de Gaspé
Noël Richard, préfet suppléant et maire de Grande-Vallée
Délisca Ritchie Roussy, maire de Murdochville
Michèle Fournier, maire de Cloridorme
Dany Brousseau, maire de Petite-Vallée
Nelson O'Connor, représentant de Gaspé

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par visioconférence :

Bruno Bernatchez, directeur général
Martine Denis, secrétaire de direction

1. RÉOLUTION 20-139 – DÉROULEMENT DE LA SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2020

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois décrété par le gouvernement provincial;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le préfet, monsieur Daniel Côté, déclare la réunion ouverte à 17 h 5.

3. RÉSOLUTION 20-140 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 OCTOBRE 2020

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance régulière du 14 octobre 2020 soit et est adopté avec les modifications apportées, le tout devant se lire comme suit :

1. Déroulement de la séance du 14 octobre 2020
2. Ouverture de la séance et vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 14 octobre 2020 et inscription à affaires nouvelles
4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 9 septembre 2020

A) Gestion financière et administrative et ressources humaines

5. Acceptation des déboursés du mois de septembre 2020
6. Prévisions budgétaires pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020 (MRC)
7. Prévisions budgétaires pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020 (TNO)
8. Indexation de la rémunération des membres du conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé pour 2021
9. Nomination d'un secrétaire-trésorier adjoint
10. Fonds régions et ruralité, volet 4 : Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – Avis d'intérêt de la MRC et autorisation de signature
11. Approbation des prévisions budgétaires 2021 de la Régie intermunicipale du transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
12. Approbation des prévisions budgétaires 2021 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
13. Programme de cadets policiers – Été 2021

B) Aménagement – Urbanisme et Environnement

14. Règlement 18-204 : Adoption du document indiquant la nature des modifications à apporter au plan d'urbanisme et aux règlements de zonage locaux suite à l'adoption du règlement numéro 18-204
15. Certificat de conformité – Règlement 1156-11-46 amendant le règlement de zonage 1156-11 de la ville de Gaspé

C) Développement socio-économique

16. État des programmes d'aide financière

17. Dossier d'investissement :

- a) Fonds de soutien aux événements et activités socio-économiques : Musique du Bout du Monde – Soutien à l'organisme Musique du Bout du Monde

d) Sécurité incendie

18. Adoption du rapport annuel d'activités en 2019 en sécurité incendie
Reporté

e) Autres dossiers

19. La Ruche Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine : Entente de partenariat

20. Alliance pour la solidarité 2018-2023 – Ressource humaine
Retiré

21. Affaires nouvelles :

- a) Fonds de développement culturel 2020 – Appel à projets

- b) Fonds de soutien aux projets structurants – Centre communautaire Griffon

22. Période de questions pour le public

23. Ajournement ou levée de la séance

4. RÉSOLUTION 20-141 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 SEPTEMBRE 2020

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Nelson O'Connor

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 9 septembre 2020 soit et est adopté.

5. RÉSOLUTION 20-142 : ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2020

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Michèle Fournier

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les déboursés du mois de septembre 2020 suivant : MRC : 156 773,94 \$, TNO : 689,85 \$, Pompiers : 2 004,01 \$ et Constats d'infraction : 360,00 \$ soient adoptés.

6. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020 (MRC)

Point d'information.

7. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020 (TNO)

Point d'information.

8. RÉSOLUTION 20-143 : INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ POUR 2021

CONSIDÉRANT qu'à l'article 7 du règlement #17-201 : Règlement relatif au traitement des membres du conseil de la MRC, il est prévu que le conseil de la MRC doit, par résolution, décider s'il procède à l'indexation pour l'année suivante;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Dany Brousseau

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'indexation prévue au Règlement relatif au traitement des membres du conseil de la MRC soit appliquée pour l'année 2021 conformément audit règlement.

9. RÉSOLUTION 20-144 : NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT

CONSIDÉRANT l'absence prolongée de l'adjointe administrative et secrétaire-trésorière ainsi que sa retraite annoncée;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner une personne à titre de secrétaire-trésorier adjoint afin de pallier les absences potentielles du directeur général et secrétaire-trésorier et d'assurer la présence d'un signataire des documents, ententes, chèques et effets bancaires;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE monsieur Alain Paradis, directeur au développement, soit nommé secrétaire-trésorier adjoint;

QUE monsieur Alain Paradis, soit autorisé à signer les ententes, chèques, effets bancaires et documents officiels au nom de la MRC.

10. RÉSOLUTION 20-145 : FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, VOLET 4 : SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – AVIS D'INTÉRÊT DE LA MRC ET AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la confirmation de l'enveloppe financière accordée par le MAMH à la MRC dans le cadre du volet 4 du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que cette enveloppe représente 1 187 600 \$ sur 5 ans, soit 237 520 \$ annuellement pour 2020-2024;

CONSIDÉRANT que la première étape est la signature d'une entente avec le MAMH qui encadrera l'utilisation de cette somme;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Grande-Vallée, Petite-Vallée, Cloridorme et Murdochville devront faire partie de cette entente;

CONSIDÉRANT que la somme octroyée à la MRC est largement inférieure aux autres MRC de la région et que la règle du calcul de la distribution pénalise la MRC de La Côte-de-Gaspé;

CONSIDÉRANT que les élus de la MRC de La Côte-de-Gaspé ont eu l'occasion de sensibiliser la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, à cet effet lors d'une rencontre tenue à Gaspé le 27 août 2020;

CONSIDÉRANT que la ministre Laforest s'est montrée ouverte à financer autrement des projets de la MRC en guise de compensation pour rééquilibrer cet écart démesuré;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé avise la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de son intérêt à procéder à la signature d'une entente concernant le volet 4 du Fonds régions et ruralité;

QUE le préfet, monsieur Daniel Côté, soit autorisé à signer ladite entente.

11. RÉSOLUTION 20-146 : APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU TRANSPORT GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (« Régie ») regroupant les 5 Municipalités régionales de comté de la Gaspésie et la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine agissant dans le cadre de ses compétences d'agglomération (ci-après désignées collectivement : « MRC ») a été constituée le 11 août 2012 et mise en opération le 1^{er} janvier 2013, avec le mandat de planifier, mettre en œuvre et de coordonner les services de transport collectif sur son territoire;

CONSIDÉRANT que conformément aux articles 603 et suivants du Code municipal, chaque MRC membre doit approuver les prévisions budgétaires de la Régie;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie a dressé son budget pour l'exercice financier 2021 dont copie nous a été transmise pour adoption;

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit une contribution financière de 100 000 \$ de la part des MRC pour le soutien du fonctionnement du transport collectif pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT que la part de la MRC de La Côte-de-Gaspé est établie à 19 998 \$;

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit des contributions financières de la part de la MRC de Haute-Gaspésie et de certaines municipalités des MRC d'Avignon et de Bonaventure pour soutenir uniquement le fonctionnement du transport adapté sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit un équilibre budgétaire pour l'année 2021;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Michèle Fournier

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé approuve les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine pour l'exercice financier 2021;

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé autorise une contribution financière de 19 998 \$ à la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine à même son budget 2021.

12. RÉSOLUTION 20-147 : APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE

CONSIDÉRANT que la MRC est membre de la Régie intermunicipale de l'énergie GÎM;

CONSIDÉRANT que conformément aux articles 603 et suivants du Code municipal, chaque MRC membre doit approuver les prévisions budgétaires de la Régie;

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit un équilibre budgétaire de fonctionnement à des fins fiscales pour l'année 2021 et une distribution totale aux MRC de 4 000 000 \$, dont 877 620 \$ pour la MRC de La Côte-de-Gaspé;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Dany Brousseau

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC approuve les prévisions budgétaires 2021 présentées par la Régie intermunicipale de l'énergie GÎM.

13. RÉSOLUTION 20-148 : PROGRAMME DE CADETS POLICIERS – ÉTÉ 2021

CONSIDÉRANT le programme *Cadets policiers* de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que les employés embauchés en vertu de ce programme n'ont pas le statut de policier ni d'agent de la paix et que ces derniers font appel aux policiers dès qu'une intervention s'avère de juridiction policière;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite obtenir les services de deux cadets policiers en vertu de ce programme, la Sûreté du Québec agissant à titre d'employeur et de responsable des cadets;

CONSIDÉRANT l'entente de partenariat présentée par la Sûreté du Québec relativement à la fourniture de service des cadets policiers et le coût de 10 000 \$ y afférent;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC accepte d'adhérer au programme Cadets policiers pour la saison estivale 2021;

QUE le préfet soit autorisé à signer l'entente de partenariat avec la Sûreté du Québec.

14. RÉOLUTION 20-149 : ADOPTION DU DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À APPORTER AU PLAN D'URBANISME ET AUX RÉGLEMENTS DE ZONAGE LOCAUX SUITE À L'ADOPTION DU RÉGLEMENT # 18-204

CONSIDÉRANT la résolution #20-89 adoptant le règlement #18-204;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la MRC doit adopter le document indiquant la nature des modifications à apporter au Plan d'urbanisme et aux règlements de zonage locaux suite à l'adoption dudit règlement;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Michèle Fournier

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé adopte le *Document indiquant la nature des modifications à apporter au Plan d'urbanisme et aux règlements de zonage locaux suite à l'adoption du règlement numéro #18 204 : Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Côte-de-Gaspé # 03-109.*

15. RÉOLUTION 20-150 : CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÉGLEMENT 1156-11-46 AMENDANT LE RÉGLEMENT DE ZONAGE 1156-11 DE LA VILLE DE GASPÉ

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la municipalité régionale de comté doit établir la conformité du règlement aux objectifs du schéma et

aux dispositions du document complémentaire, ou de le désapprouver le cas contraire;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Ville de Gaspé a adopté le règlement 1156-11-46 le 13 octobre 2020;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Nelson O'Connor

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé :

- approuve la conformité du règlement 1156-11-46;
- adopte la présente résolution approuvant le règlement 1156-11-46;
- autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à délivrer un certificat de conformité à la municipalité.

16. ÉTAT DES PROGRAMMES D'AIDE

Point d'information.

Les conseillers prennent connaissance du document qui a été remis.

17. DOSSIER D'INVESTISSEMENT :

A) RÉOLUTION 20-151 : FONDS DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS ET ACTIVITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES : MUSIQUE DU BOUT DU MONDE – SOUTIEN À L'ORGANISME MUSIQUE DU BOUT DU MONDE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Dany Brousseau

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 7 000 \$ à Musique du Bout du Monde pour le projet « Soutien à l'organisme Musique du Bout du Monde » dans le cadre du *Fonds de soutien aux événements et activités socio-économiques*.

18. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS EN 2019 EN SÉCURITÉ INCENDIE

REPORTÉ.

19. RÉOLUTION 20-152 : LA RUCHE GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE

CONSIDÉRANT le dépôt du projet La Ruche Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, projet qui allie le financement participatif, la contribution d'entreprises et le soutien du gouvernement;

CONSIDÉRANT les objectifs du projet du financement participatif, soit :

- Diversifier les sources de financements;
- Financer ponctuellement un projet spécifique;
- Développement des compétences entrepreneuriales;
- Valider la pertinence du projet;
- Joindre un nouveau public;
- Faire connaître son projet;

- Valider le marché avant la création / production;
- Apporter la preuve du concept;

CONSIDÉRANT la volonté exprimée par les intervenants représentant les MRC de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine à financer le projet pour une période de 3 ans (2021-2022-2023);

CONSIDÉRANT que cette entente nécessite l'injection de fonds à la hauteur de 90 000 \$ par année, dont 45 000 \$ des MRC, pour la réalisation du projet;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé accepte de verser à La Ruche Gaspésie-Les Îles la somme maximale de 7 500 \$ par année pour une durée de trois (3) ans afin de couvrir sa part dans l'entente en question;

QUE cette somme soit affectée au poste budgétaire 02 62000 972 pour chacun des exercices financiers 2021, 2022 et 2023;

QUE le versement de cette somme est conditionnel à la réalisation du projet, à la participation des autres MRC du territoire et à ce que La Ruche accepte également l'entente et le versement de sa contribution attendue de 45 000 \$;

QUE le conseil autorise le directeur général, monsieur Bruno Bernatchez, à signer tous les documents en référence avec l'entente entre la MRC de La Côte-de-Gaspé et La Ruche Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

20. ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ 2018-2023 – RESSOURCES HUMAINES

RETIRÉ

21. AFFAIRES NOUVELLES :

A) RÉOLUTION 20-153 : FONDS DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – APPEL À PROJETS

CONSIDÉRANT qu'avec les derniers investissements, le Fonds de développement culturel dispose d'un solde de 4 000 \$ pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT que plusieurs projets culturels, qui auraient pu bénéficier du soutien de la MRC, ont dû être annulés depuis le printemps 2020;

CONSIDÉRANT que l'entente de développement culturel 2018-2020 devait se terminer au 31 décembre 2020, mais que le ministère de la Culture permet que les projets puissent s'échelonner jusqu'au 31 décembre 2021;

- CONSIDÉRANT que plusieurs communications ont été faites pour assurer l'accessibilité du fonds aux organismes admissibles;
- CONSIDÉRANT que la MRC négocie actuellement une nouvelle entente de développement culturel pour les années 2021-2023 avec de nouvelles enveloppes financières notamment pour le fonds de développement culturel;
- CONSIDÉRANT qu'il est important de maintenir les investissements en culture;
- CONSIDÉRANT que des appels à projets ciblés sont en accord avec le cadre de l'entente culturelle à la condition qu'un représentant de la direction régionale du ministère de la Culture soit invité à participer à un comité de sélection conjointement avec un représentant de la MRC;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Michèle Fournier

ET RÉSOLU à l'unanimité

- QUE la MRC lance un appel à projets spécial, disposant d'un budget de 4 000 \$, pour soutenir un projet culturel issu d'un OBNL promoteur de La Côte-de-Gaspé;
- QUE la MRC de La Côte-de-Gaspé forme un comité ad hoc pour l'évaluation des projets et invite un représentant de la direction régionale du MCC.

B) RÉSOLUTION 20-154 : FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS : CENTRE COMMUNAUTAIRE GRIFFON – ÉTUDES PRÉPARATOIRES POUR LA NOUVELLE VOCATION DE L'ÉGLISE DE L'ANSE-AU-GRIFFON

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Nelson O'Connor

ET RÉSOLU à l'unanimité

- QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière supplémentaire maximale de 5 000 \$ au Centre communautaire Griffon pour le projet « Études préparatoires pour la nouvelle vocation de l'église de L'Anse-au-Griffon » dans le cadre du *Fonds de soutien aux projets structurants*.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucune.

23. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de madame Délisca Ritchie Roussy, la séance est levée à 17 h 17.

Daniel Côté
Préfet

Bruno Bernatchez, MBA, AdmA
Directeur général